



Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 03 juin 2011

Monsieur le Ministre,

Dans un courrier daté du 15 mars, nous vous sollicitons pour l'octroi, en faveur des cadres infirmiers anesthésistes, de la prime mensuelle de 120 euros brut, définie par le Décret n° 2011-46 du 11 janvier 2011 « *portant attribution d'une prime spéciale à certains personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière* » et l'Arrêté du 11 janvier.

Nos collègues cadres infirmiers anesthésistes avaient attiré notre attention sur le fait qu'ils ne perçoivent pas cette prime, pourtant accordée à toute notre profession au sein de la fonction publique hospitalière.

Les deux ans d'études supplémentaires par rapport aux cadres en soins généraux leur confèrent une réelle expertise dans le management d'une équipe d'infirmiers anesthésistes (IADE) et dans la gestion quotidienne d'un site d'anesthésie ou réanimation.

Ayant suivi la formation d'IADE et ensuite celle de cadre de santé, le différentiel de salaire avec les professionnels qu'ils encadrent s'amenuise considérablement alors que leur charge de travail ne fait qu'amplifier.

Ils se sentent lésés et s'étonnent de ne toujours pas bénéficier de cette prime, au même titre que tous les infirmiers anesthésistes de la fonction publique.

Il nous paraît légitime que leur diplôme d'état d'infirmier anesthésiste soit reconnu aussi dans leur fonction de cadre de santé.

De ce fait, nous sollicitons votre haute bienveillance afin que cet oubli soit corrigé et que cette situation soit prochainement régularisée.

Par ailleurs, je rappelle que le SNIA ne saurait se contenter à terme de cette prime aux vues des revendications initiales du conflit opposant la profession au ministère depuis le printemps 2010.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Marc SERRAT

Vice-président du SNIA